

N° 1879 /MENET/DRH/Coordo

Abidjan, le

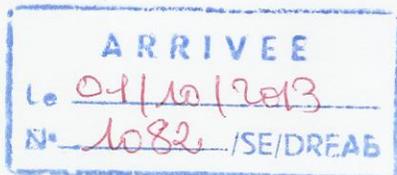
30 SEPT 2013

Le Directeur

à

Mesdames et Messieurs

- les Directeurs Régionaux
- les Directeurs Départementaux
- de l'Education Nationale
- et de l'Enseignement Technique



Objet: dossiers de recrutement
des enseignants contractuels.

Je voudrais porter à votre connaissance qu'il est envisagé la régularisation de la situation administrative des enseignants contractuels.

Pour ce faire, je vous demanderais d'informer les intéressés qu'ils doivent constituer un dossier de recrutement qui sera transmis à la Direction des Ressources Humaines par vos soins.

Le dossier de recrutement devra comprendre les pièces suivantes :

- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de six mois ;
- Un certificat de nationalité ivoirienne datant de moins d'un an ;
- Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale délivré par les services du Programme National de la Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU) du Ministère de la Santé ou la Direction de la Médecine du Travail ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis pour l'accès à l'emploi;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité;
- Un curriculum vitae ;
- Un certificat de reprise de service ;
- Une attestation de présence au poste.

Ces dossiers doivent parvenir à la **Direction des Ressources Humaines sise à la Tour D 20^{ème} étage/ porte 24** au plus tard le **vendredi 11 octobre 2013** délai de rigueur.

J'attache du prix à l'exécution diligente de cette tâche.



Mamadou BARRO